

ARRÊTÉ n° 2024-01-0009
PORTANT RÉGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES
335, RUE JEAN BOUIN-SUR LA
COMMUNE DE MORIERES-LES-
AVIGNON EN AGGLOMÉRATION

Le Maire de Morières-lès-Avignon,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.21,
VU le Code de la Route et notamment les articles R411-3 à R411-8 et R.225,
VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.113-2 portant dispositions communes aux voies du Domaine Public Routier,
Vu le Code Pénal,
VU l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles en vue de prévenir tous accidents **pendant les travaux de branchement neuf AEP + bouchonnage– 335 rue Jean Bouin - sur la commune de Morières-lès-Avignon**, déclaration d'intention de commencement de travaux formulée par **la Sté NEO TRAVAUX 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR-** en date du 11 janvier 2024-
SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Morières-Lès-Avignon,

ARRÊTE

- Article 1** : Pendant **les travaux de branchement neuf AEP + bouchonnage** –pour le compte de la **STE NEO TRAVAUX** la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés, ainsi que celle des piétons et des cycles seront interdits afin d'assurer la sécurité des usagers.
- Article 2** : Pendant la neutralisation de la voie, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront réglementés, **335 rue Jean Bouin** au droit du chantier sauf riverains. Les deux sens de circulation seront maintenus et seront gérés dans le cadre d'un alternat manuel ou à l'aide de feux tricolores.
- Article 3** : Des panneaux indiquant l'ensemble des règles de circulation seront placés à chaque extrémité du chantier et toute fouille ou excavation seront balisées, conformes à la réglementation en vigueur pour les chantiers fixes.
- Article 4** : La **Sté NEO TRAVAUX 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR-** – chargée des travaux fournira et mettra en place la signalisation et en assurera l'entretien en permanence y compris la nuit et les jours fériés.

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr





Morières
lès Avignon

Décret N°2005-1676 décembre 2005-Arrêté du 26 mars 2007-Article R20-47 du code des PC.E.

REPONSE à UNE PERMISSION DE VOIRIE

Date : 17 janvier 2024

- Contact : Sylvie SIFFER

Mairie de Morières-Lès-Avignon Rue Louis Pasteur Hôtel de Ville 84310 Morières-Lès-Avignon	Permission accordée : Date et signature : 17 janvier 2024 M. le Maire <u>Grégoire SOUQUE</u>
---	--



ENTREPRISE :
NEO TRAVAUX
120 Allée du Mistral
84250
LE THOR

LOCALISATION DES TRAVAUX :
335 rue Jean Bouin

NATURE DES TRAVAUX :
Branchement neuf AEP +bouchonnage

Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 05/02/2024
Durée prévisible des travaux : 05 jours
Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 09/02/2024

Gestionnaire de Voirie : 84310 Mairie de Morières-Lès-Avignon

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tèl 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr

